

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2019	2019	31 mars 2025	14/04/2025
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	14/04/2025 01/07/2025 04/09/2025 27/11/2025	Nombre de présents 21 21 19 19	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>La première réunion était consacrée à l'installation de la nouvelle CLDR, le rapport annuel de l'ODR 2024 et l'état d'avancement du projet de la maison multiservices de Warcoing, les perspectives de projets futures à activer ainsi qu'un retour sur les projets du budget participatif et de BiodiverCité.</p> <p>La seconde portait sur une présentation par le Service cartographique de la Province de Hainaut de la mise à jour de l'Atlas provincial de 1841.</p> <p>La troisième portait sur l'approbation du ROI de la CLDR, le lancement du nouveau budget participatif et l'avis de la CLDR sur l'inscription d'une demande de convention exécution portant sur la création de logements intergénérationnels.</p> <p>La dernière était consacrée à la présentation du projet d'aménagement du cœur d'Esquelmes et de la fiche projet actualisée portant sur la création de logements intergénérationnels à Hérinnes.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	FP34		

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Intitulé du projet	Demande de convention-exécution le 05/02/2026 pour la création de logements intergénérationnels à Hérinnes
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	





Commune de Pecq

Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 14 avril 2025

Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT-E.	EXCUSÉ-E.	ABSENT-E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine	X		
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves		X	
FAVIER	Vincent	X		
GEVAERT	Erika	X		
HADJU	Pascal	X		
HANSENS	Christian	X		
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy	X		
LARMUSEAU	Michel	X		
LASSAOUI	Christine			X
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine		X	
LOSFELD	Thierry			X
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier	X		
ROLAND	Jean-Pierre	X		
TROOSTER	Maurice	X		
VANCOPPENOLLE	Vincent			X
VANDENDRIESSCHE	Agnès	X		
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT-E.	EXCUSÉ-E.	ABSENT-E.
Brabant	Aurélien	BOURGMESTRE	X		
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Dubrulle	Régine	FRW		X	
Evrard	Eric	FRW	X		
Vinche	Romain	FRW	X		

Introduction de la réunion et présentation des participants et de l'ODR de Pecq

Julie Lepoutre remercie les membres de leur présence et se félicite du renouvellement de la CLDR composée de nouveaux venus et de membres expérimentés pour certains présents depuis le début du Développement rural de Pecq fin des années 80'.

Le secrétaire excuse sa collègue souffrante et présente Romain qui l'épaulera pour cette réunion. Afin de faire connaissance, il propose aux membres une animation de type photo langage. Ils sont invités à choisir deux photos évocatrices de leurs centres d'intérêt. Chacun se présente et développe le pourquoi du choix.

Les principales thématiques et préoccupations sont les suivantes :

La mobilité douce, sentiers et voies cyclables, les connexions entre les villages par ces moyens, les marches organisées, les activités et produits touristiques, les patrimoines dont celui du musée de Warcoing, les lieux de mémoire, la biodiversité et la protection des habitats naturels, la problématique des inondations et la protection des zones humides, des paysages et de la qualité de vie, la propreté publique, le monde rural et la promotion de la ruralité, des agriculteurs locaux, la concertation entre habitants, le travail en groupe pour faire avancer les choses.....

La FRW explique le contexte de l'opération de développement rural.

En résumé, : la démarche du DR (développement Rural) est régie par un décret (11/04/2014) et repose sur un pilier essentiel, la participation citoyenne à travers la construction du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) dans un premier temps et, dans un second, le suivi de la mise en œuvre des projets et actions sélectionnés dans ce document. Outre un recueil de ces éléments, le PCDR comprend les autres sections suivantes: une analyse socio-économique, un rapport relatif à la consultation de la population, un diagnostic partagé et des objectifs sur lesquels s'articulent les fiches projets. Certaines catégories de celles-ci peuvent bénéficier d'intervention du budget du DR pour un taux de 60% ou 80% selon la catégorie de projet.

La présidente présente la liste des 45 projets du PCDR de Pecq et précise que ceux-ci et l'ensemble du PCDR sont détaillé dans le site web consacré à l'ODR de Pecq. Elle signale que le PCDR a une durée de validité au-delà de laquelle il ne sera plus possible de bénéficier des subventions du DR : le 17/02/2027.

Comptes-rendus de la séance de la CLDR du 23 avril 2024 – Approbation

Deux remarques sont formulées, à savoir sur le montant du subside qui sera octroyé pour la future maison rurale de Warcoing et sur le fait que l'unanimité a été faite de la qualité du projet présenté et pas sur le choix d'avoir activé ce projet en premier lieu. Rectification sera faite, le document est approuvé.

Information sur les projets du PCDR et présentation du rapport annuel 2024 de l'ODR

Le secrétaire explique aux nouveaux membres que ce rapport est une obligation décrétole qui permet à l'administration d'avoir une vue sur la dynamique de l'ODR à travers les réunions de CLDR et connexes (ex : groupes de travail) et la mise en œuvre des projets.

Bilan du fonctionnement de la CLDR :

La commission s'est réunie à 2 reprises en 2024 les 15 février et 23 avril ; il n'y a pas eu de modification de sa composition.

Etat des lieux des projets – avancées 2024 :

Maison multiservices à Warcoing :

La Présidente liste les dates clés de l'instruction administrative du projet :

Janvier 2024 : désignation de l'auteur de projet

Avril 2024 : présentation de l'avant-projet à la CLDR/CCATM et au Conseil Communal

Juin 2024 : réunion du comité d'accompagnement (région wallonne, commune, auteur de projet, FRW)

Été 2024 : préparation du permis d'urbanisme et du cahier des charges par l'auteur de projet

En parallèle, elle souligne les travaux de sauvegarde des plates formes et des façades menés en 2024.

Perspectives 2025

Maison multiservices à Warcoing :

La suite des étapes sera la suivante : la validation du cahier des charges par la Région Wallonne suivie de la validation de celui-ci par le Conseil communal et la validation par ce dernier de la validation de la convention réalisation.

Cette convention devra être validée par le Ministre du DR. Suite à quoi le marché de travaux pourra être lancé

Développer un réseau de mobilité douce et sécurisé :

La présidente signale que cette fiche projet est activée via la réalisation de projets subsidiés dans le cadre du PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) comme par exemple la sécurisation de la voie cyclable à la rue du vieil Escaut. Un nouvel élément concourt à l'objectif de la fiche, le travail de mise à jour de l'Atlas communal par la Province de Hainaut et sa mise en ligne sur le portail cartographique (<https://carto.hainaut.be/pecq>)

Il sera demandé à l'auteur de ce travail, toujours en cours de venir le présenter lors d'une réunion conjointe de la CLDR et de la CCATM ; la date retenue en séance serait le 25 juin sauf indisponibilité de ce celui-ci.

Site de l'Épine :

L'année sera consacrée à la poursuite de l'aménagement du site en BiodiverCité en concertation avec le collectif de riverains

Aménagement de la Place d'Esquelmes :

La présidente signale que ce projet enclenché il y a déjà quelques années nécessitera une révision du cahier des charge pour rester dans le budget. Cela permettra d'être plus en phase avec les impératifs climatiques notamment par des choix de revêtements drainants et de zones végétalisées percolantes.

Remembrement interdisciplinaire de la Plaine de l'Escaut :

Le secrétaire développe le fruit d'une recherche menée sur les projets de diversification de spéculation agricole en zones humides ; celle-ci fait suite à deux appels à projets non retenus visant à requalifier ce secteur dans une optique de découverte de la biodiversité en phase avec les enjeux de résilience climatique, le second projet projetait de soustraire certains secteurs aux productions traditionnelles pour les renaturer (ex : roselières, plans d'eau) sans pour autant avoir réfléchi à la moins-value ou plus-value pour les exploitants.

Il est apparu que dans plusieurs pays européens des terrains agricole en zones très humides ont vu leur exploitation muter vers des productions à des fin énergétiques et/ou pour la stabulation des animaux (pellets, paille) tout en induisant un accroissement de la biodiversité.

Plusieurs membres s'étonnent de cette recherche qui n'a pas été proposée par la CLDR et qui ne semble pas s'appuyer sur une fiche projet.

Le secrétaire confirme qu'il s'agit d'une démarche anticipative et rappelle qu'elle cadre parfaitement avec deux fiches du PCDR : celui repris en titre et le développement d'un réseau d'énergies vertes. La suite logique serait d'approfondir cette réflexion conceptuelle avec des opérateurs spécialisés, les agriculteurs « progressistes » et autres utilisateurs de la plaine (ex : conseil cynégétique) pour en vérifier la faisabilité.

Il n'y a cependant pas de nécessité de poursuivre si la CLDR n'adhère pas à la chose.

BiodiverCité : point sur les projets 2022,2023 et 2024

L'état de la mise en œuvre des projets sur ces 3 années est présenté par la Présidente

2022 : participation à la semaine de l'arbre, conception de panneaux didactiques pour les coupures Hazard et des Albronnnes, formation des ouvriers à l'entretien des prés fleuris et à la végétalisation des cimetières et l'aménagement de la mare de la Loguette.

2023 : plantation de bulbes dans les parterres communaux, participation à la semaine de l'arbre, ensemencement de prés fleuris sur le site de l'Epine et aménagement de l'accès depuis la rue de Frayère et plantation.

2024 : participation à la semaine de l'arbre, acquisition de livres et de malles pédagogiques pour la bibliothèque, la formation des ouvriers à la taille raisonnée des arbustes d'ornement, l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion différenciée, pose de nichoirs sur le site de l'Epine et pose de dispositifs limitant l'accès aux engins motorisés par le du haut du site

Budget participatif

La présidente signale que les deux projets sélectionnés, à savoir un module de jeux à la Cité de Pecq et du mobilier d'accueil pour la coupure Hazard, en sont à l'installation sur sites.

Programmation à 3 ans

La présidente rappelle la date butoir du PCDR qui ne permet plus que de sélectionner 2 projets l'un pour 2026 et l'autre pour 2027 sachant que 2025 sera consacré à deux conventions en cours (MMS de Warcoing et aménagement de la place d'Esquelmes)

Les projets en attente sont passés en revue et ceux éligibles aux subventions sont indiqués

► Projets du PCDR en attente

- Création de logements subvention DR
- Optimisation des liaisons intervillages en transport collectif
- Pérennisation du patrimoine architecturale
- Développer un réseau d'énergie verte
- Sauvegarde du micropatrimoine
- Mise en œuvre des zones urbanisables de Pecq
- Création d'un atelier rural (lancement d'une activité économique) subvention DR
- Création d'une plateforme « Tourisme »
- Aménagement et équipement d'une halte nautique
- Création d'un point d'accueil pour motorhomes

Il est proposé que la fiche projet portant sur la création de logement soit activée en 2026 et celle visant la création d'un atelier rural le soit en 2027.

Le secrétaire explique la philosophie de ces projets : être un coup de pouce au maintien des jeunes habitant dans la localité par des loyer modeste et soutenir le petit entrepreneuriat par la mise à disposition de structure d'accueil à des prix locatif abordables.

Présentation du site internet de l'ODR de Pecq

Romain Vinche, présente le contenu de site <https://www.developpementruralpecq.info/>
Et invite les membres de la CLDR à le parcourir.

Divers

Le Secrétariat,

La Présidence

Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

Julie LEPOUTRE
Échevine



Commune de Pecq

Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025

Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine		X	
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent	X		
GEVAERT	Erika	X		
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian	X		
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy		X	
LARMUSEAU	Michel	X		
LASSAOUI	Christine	X		
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine		X	
LOSFELD	Thierry	X		
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier		X	
ROLAND	Jean-Pierre			X
TROOSTER	Maurice	X		
VANCOPPENOLLE	Vincent	X		
VANDENDRIESSCHE	Agnès	X		
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancles	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW		X	
Evrard	Eric	FRW	X		
Barreau	Renaud	ORATEUR	X		
Bernard	Frédéric	ORATEUR	X		

Introduction de la réunion

Julie Lepoutre remercie les membres et explique que la réunion regroupe à la fois les membres de la CLDR, de la CCATM et du CCCA, ces instances ayant et étant toujours fortement impliquées dans les questions et projets portant sur la mobilité douce. Elle remercie Monsieur Barreau de sa présence et lui cède la parole.

Mise à jour de l'Atlas provincial de 1841 sur Pecq- présentation par Renaud Barreau du Service cartographique de la Province de Hainaut

Présentation :

A retenir :

La démarche s'inscrit dans le cadre de la supra-communalité provinciale (services rendus aux communes) et répond à une directive de 2014 obligeant les communes à dresser un état des lieux de leurs voiries.

Il s'agit bien d'un état des lieux et non pas d'une mise à jour de l'Atlas, la mise à jour impliquerait de vérifier si les procédures administratives ont été poursuivies jusqu'au bout (plan de modification). Cette mise à jour n'a donc aucune valeur légale.

Dans le cadre du RGPD, tous les points sensibles des photos sont floutés : plaques minéralogiques, n° de maisons, personnes...

La démarche pour Pecq a pris 4 mois et demi entre décembre 2024 et mai 2025.

La philosophie n'est pas de rouvrir tous les sentiers.

Sur le portail, la distinction est opérée entre chemins et sentiers tels que repris en 1841. Même si depuis lors certains chemins sont devenus des voiries, rues, ils sont toujours indiqués comme tels sur le portail.

Sont repris les cheminements existants en 1841, ceux n'existant pas à cette époque mais créés depuis lors, ceux qui de fait ne sont plus accessibles car plus visibles, ceux entravés par des initiatives privées... A noter que pour s'assurer qu'ils n'ont plus de statut légal, il est nécessaire de se plonger dans les archives (provinciales ou communales) pour vérifier s'il y a bien eu un acte administratif.

La commune doit donc faire la démarche en cas de suspicion ou de litige.

En ce qui concerne la méthodologie, des photographies ont été systématiquement prises aux intersections ce qui a permis d'identifier les tronçons à inventorier ; les données telles que la largeur de la voirie, de l'assiette, de l'accotement et de leurs natures ont été enregistrées.

Ne sont repris comme pistes cyclables et trottoirs que ce qui correspond à la définition entendue par la Région wallonne ; par exemple un revêtement en gravier ne sera pas considéré comme trottoir sur le portail provincial puisqu'il n'est pas accessible aux PMR.

Le portail est accessible aux citoyens et aux communes ; pour ces dernières, des fonctions spécifiques sont offertes via un login spécifique. Cela permet notamment d'établir des statistiques entre le linéaire kilométrique de sentier actuels et celui de 1841.

Le portail reprenant les communes limitrophes, il est possible de vérifier le degré de connexion avec celles-ci.

Il est possible pour le citoyen/la commune de relayer, vers le service, des infos non constatées lors de l'inventaire, ex : un chemin repris comme non accessible car à l'époque masqué par une haie, taillée depuis lors.

A ce stade 34 communes sur les 69 que compte la Province ont été prospectées.

Questions/réponses :

Peut-on aller plus loin et connaître la raison de la suppression ?
Non, cela ne fait pas partie de la mission.

Peut-on utiliser comme couche de fond la carte IGN ?

Oui, il est possible de récupérer l'URL ; d'autres fonds cartos du SPW peuvent être choisis : ex : lignes de bus, anciennes cartes.

La question est posée de la motivation de la commune pour cette démarche de mise à jour. Julie Lepoutre précise qu'il y avait un intérêt certain car la mobilité douce est une des priorités du PCDR, qu'il y a des groupes de citoyens motivés par l'utilisation des sentiers, comme des groupes de course à pieds, des groupes organisant des parcours découvertes..

Il y a également la volonté de développer des circuits touristiques, de pouvoir vérifier si des chemins « éteints », mais avérés comme pertinents comme liaison stratégique, ont été légalement supprimés.

Elle rappelle qu'un groupe de travail sentiers avait été créé il y a une dizaine d'années pour entamer ce travail mais qu'au vu des moyens de l'époque, cela s'est avéré très compliqué (travail sur cartes en support papier).

Un participant rappelle l'existence d'un travail mené par Jules Jooris de compilation de nombreuses informations portant sur une série de circuits, pour certains disparus depuis lors.

Au terme des échanges, Julie Lepoutre remercie les orateurs de la Province.


Comptes-rendus de la séance de la CLDR du 14 avril 2024 – Approbation

Le compte rendu est approuvé

Divers

Aucun point n'est abordé

Le Secrétariat,



Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

La Présidence



Julie LEPOUTRE
Échevine

Commune de Pecq

Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 04 septembre 2025

Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine	X		
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent		X	
GEVAERT	Erika		X	
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian		X	
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy	X		
LARMUSEAU	Michel	x		
LASSAOUI	Christine		X	
LELIEVRE	Ludovic	X		
LORAINE	Martine	X		
LOSFELD	Thierry	X		
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier	X		
ROLAND	Jean-Pierre	X		
TROOSTER	Maurice		X	
VANCOPPENOLLE	Vincent		X	
VANDENDRIESSCHE	Agnès		X	
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno	X		

INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancles	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW	X		
Evrard	Eric	FRW	X		

1. Introduction de la réunion

Julie Lepoutre remercie les membres pour leur présence à cette réunion de rentrée et rappelle l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu du 01 juillet.

Le document est approuvé.

3. Règlement d'ordre intérieur

Régine Dubrulle précise qu'il s'agit d'un modèle type du SPW qui peut être adapté selon le contexte local, elle détaille les grandes lignes de ce document. La date du document joint à l'invitation sera à modifier.

Après échanges, les membres de la CLDR s'accordent sur les modifications suivantes :

Article 21 : celui-ci est modifié en : un membre de la commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier.

Article 7 : 3^{ème} paragraphe alinéa 1 : celui-ci est modifié en : le Président interrogera le(s) membre(s) non excusé(s) et le(s) membre(s) absent(s) excusé(s) à un minimum deux réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président, la démission sera effective à la troisième réunion pour laquelle le(s) membre(s) sera(ont) non excusé(s) et absent(s) excusé(s).

Régine Dubrulle précise qu'il ne faut pas nécessairement le départ d'un membre pour qu'une nouvelle personne rejoigne la CLDR ; toute candidature peut être adressée à la Présidente. Elle est examinée par la CLDR et après validation approuvée par le Conseil communal.

Un participant propose, vu le laps de temps qui s'écoule entre 2 rencontres, que le ROI mentionne que le compte rendu soit envoyé dans les 15 jours francs de la réunion.

Un participant signale qu'il est difficile de trouver les comptes rendus des CLDR et le rapport annuel sur le web ; cela étonne la Présidente et la FRW ; vérification sera opérée et les éventuelles adaptations réalisées (onglet spécifique).

4. Nouveaux budgets participatifs dans le cadre de l'ODR : règlement, formulaire de candidature et grille d'analyse

La Présidente signale qu'il s'agit de la troisième fois pour laquelle la commune s'engage dans cette dynamique et rappelle les montants et projets réalisés :

2022 - 5.000 € part communale (fonds propres) : pose de 2 goals multifonctions à la cité de Pecq
2023 - 5.000 € part communale + 5.000 € Région wallonne : installation d'une plaine de jeux pour petits au clos Laurent Jorion et installation de mobiliers aux coupures Hasard et des Albrannes.

Concernant la notion de quorum du ROI, Régine Dubrulle rappelle les 3 cas de figure : l'approbation du PCDR, la sollicitation d'un budget participatif et celle d'une demande de convention. Elle confirme que les décisions du jour pourront être prises vu le nombre de participants.

Elle présente les grandes lignes du BP



LE MANUEL DU BUDGET PARTICIPATIF

BROCHURE EXPLICATIVE POUR TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF DE PECQ

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI?

Le budget participatif est une somme allouée par l'Administration communale de Pecq pour permettre aux pecquois de concrétiser des projets pour leur commune ou leur quartier.

QUI PEUT DÉPOSER SON PROJET?

Tout citoyen résidant de la commune peut déposer un projet sous l'une des deux conditions suivantes:

- via une entité juridique reconnue comme personne morale telle qu'une ASBL ou une coopérative;
- via un comité de quartier composé de minimum 5 citoyens.

Logos: PECQ, FFW, Wallonie service public SPW

Questions, remarques, suggestions :

Il est signalé la présence de petits débris au abords de la plaine de jeu et un membre suggère d'y placer un poubelle comme cela a été le cas pour la place d'Hérinnes.

La Présidente signale que l'installation de poubelle figurait dans le cahier des charges de l'aménagement de la place d'Hérinnes, ce qui n'est pas le cas ici ; elle informe la CLDR que le projet n'est pas terminé, des copeaux et une clôture doivent encore être installés ; la commune s'est inscrite à un appel à projet visant à installer des poubelles de tri sélectif ; l'analyse du contenu des poubelles existante est en cours par les ouvriers communaux pour justifier ce type de poubelle. Il ne serait donc pas logique d'installer une poubelle « classique » tout de suite avant le retour de cet appel à projet.

Quelle est la notion de portée communale ?

L'exemple d'un rallye patrimoine portant sur tous les villages de l'entité est cité.

Il est demandé de pouvoir communiquer plus régulièrement sur l'avancement des projets en cours ainsi que de mentionner sur les réalisations, leur source et contexte pour faire connaître au plus grand nombre le BP.

La Présidente signale qu'une fois les travaux terminés, une petite inauguration pourrait être envisagée.

Pour le nouvel appel à projets suggestion est faite de réaliser des affiches reprenant des illustrations des réalisations ; elles seraient à placer dans les endroits publics, comme les écoles.

Deux difficultés vécues par les demandeurs sont signalées pour les précédents BP : la difficulté de chiffrer et la justesse du délai entre l'annonce et le dépôt des candidatures.

La Présidente rappelle que les techniciens de la commune peuvent aider aux estimations et que pour le prochain BP, il sera possible de modifier les dates des références.

Un membre suggère deux idées pour un prochain BP : le développement de l'éco-pâturage avec des ânes et des tests de marquage phosphorescent sur certains tronçons empruntés par les usagers faibles.

Ndlr cfr: <https://www.luminokrom.com/fr/blog/notre-peinture-phosphorescente-peut-faire-briller-la-route-durant-la-nuit/>

<https://www.velo-territoires.org/actualite/2020/09/30/luminokrom-enseignements-marquage-illumine-nuit/#>

L'état de vétusté du christ du calvaire d'Esquelmes est rappelé, le BP pourrait-il intervenir ?

Le cas de la restauration d'un calvaire sur l'entité de Celles par ce biais est signalé ; le recours au BP apparait être une solution « plus réactive » que le PPPW.

En conclusion, la CLDR se prononce favorablement sur le principe que le collège lance un BP et sollicite une intervention de la Région wallonne ainsi que sur les documents lui ayant été soumis.

5. Principe de solliciter une convention faisabilité portant sur la création de logement tremplin

Régine Dubrulle signale qu'en raison de la durée de validité du PCDR, il n'est plus possible que de solliciter qu'une convention exécution pour laquelle il sera nécessaire d'actualiser la fiche projet y liée.

La Présidente rappelle que lors de la programmation en CLDR, deux options avaient été retenues : la création de logement et celle d'atelier rural.

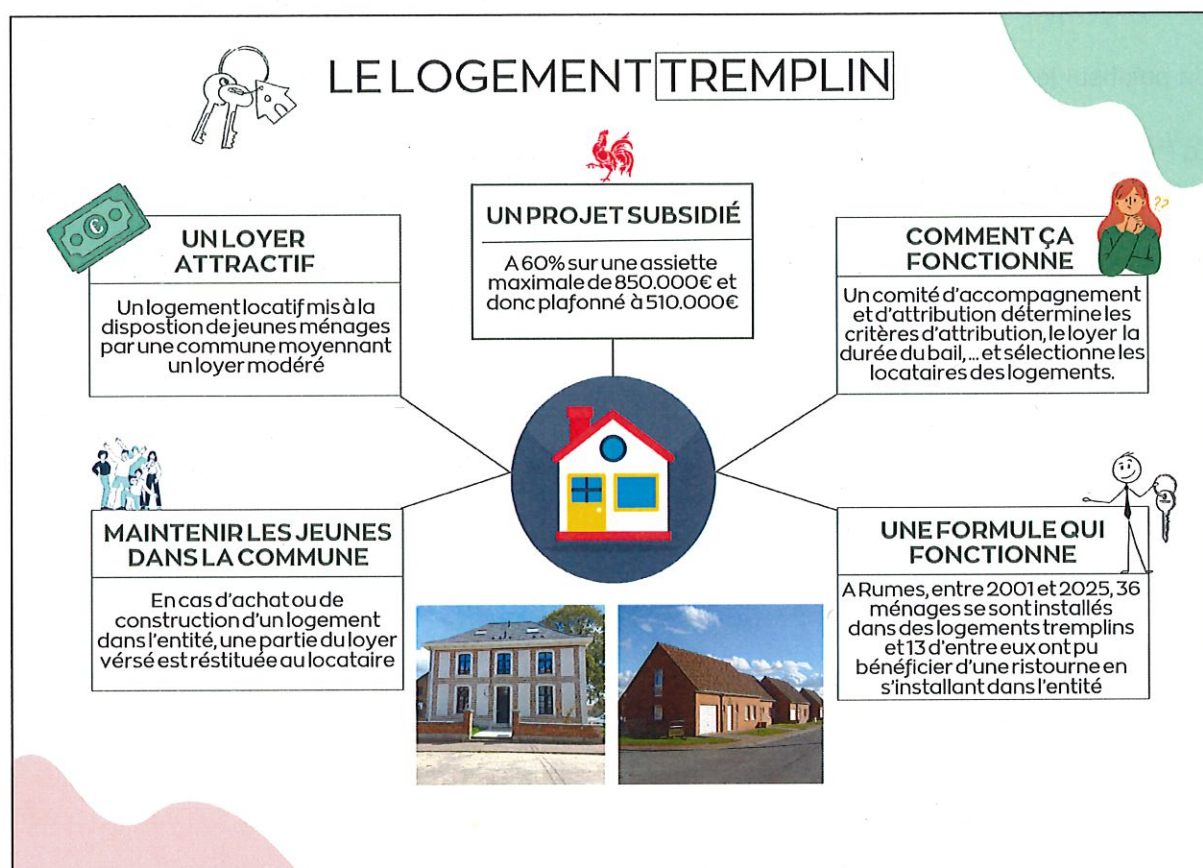
Depuis lors, une opportunité est apparue en matière de logement : avec 3 lieux possibles : deux sites de construction de logement neuf et l'acquisition d'une maison contiguë à une parcelle communale constructible à Hérinnes.

Acquisition clé sur porte dans l'extension du Clos Jorion	SubventionDR max 300.000 €/ 500.000 €	60	%
Acquisition clé sur porte à la société de logements	SubventionDR max 300.000 €/ 500.000 €	60	%
Rénovation d'une maison (+construction) Hérinnes	SubventionDR 60 % sur l'acquisition ? 60 % max 510.000 €/ 850.000 €		

La commune s'est renseignée auprès de l'administration du développement rural et il apparait pour des raisons de taux de subventionnement et de facilité d'instruction administrative, que l'achat de clé sur porte n'est pas favorable.

Elle signale que la commune a signé l'acte ce mois pour l'acquisition de la maison, le budget étant prévu.

Elle détaille la possibilité qui sera offerte de créer des logements tremplins et/ou intergénérationnels vu la disponibilité foncière. Elle développe la philosophie de ces deux types d'hébergements : permettre aux jeunes de pouvoir s'installer à terme et durablement dans l'entité ; pour le second, créer une solidarité entre générations par l'échange de services.



La CLDR se prononce favorablement sur le principe de solliciter une convention exécution pour la création de logements. Le site d'Hérinnes est retenu. Toutefois les options d'aménagement dans la maison existante ou la construction sur le terrain annexe doivent être approfondies. L'aide de la cellule ATEPA de la FRW sera sollicitée afin d'analyser et scénariser les différentes possibilités. Celles-ci seront présentées lors d'une prochaine CLDR envisagée en novembre.

6. Divers

Un participant propose, vu le laps de temps qui s'écoule entre 2 rencontres, que le ROI mentionne que le compte rendu soit envoyé dans les 15 jours francs de la réunion.

Concernant le compte rendu d'avril, la question est posée de la composition du collectif de riverains de l'Epine avec lequel il faudra définir les nouvelles options d'occupation ; quid si les idées de la CLDR ne sont pas partagées avec ce collectif.

Le secrétaire précise qu'il s'agissait au départ de riverains opposés au projet d'accueil de classes vertes, la terminologie choisie dans le compte rendu étant plus « élégante ». Comme tout projet en DR, ils seront consultés sur les grandes orientations du projet une fois celles-ci définies et connues de la CLDR ; par essence même des missions et du fonctionnement de la CLDR, il appartient aux 3 membres de la CLDR concernés par ce projet d'être l'interface avec ces riverains.

Un de ceux-ci fait remarquer que le souhait initial des obigeois était de disposer d'un petit local de réunions et non pas d'une grande salle de fêtes. Il réaffirme la volonté qu'un petit espace, même partiellement couvert, soit réservé aux réunions associatives sur ce site.

Un membre estime qu'il y a une incompatibilité entre des fonctions d'amusement et de conservation de la nature sur ce site.

Un point sur les anciens projets est demandé.

La Présidente confirme que ce sera à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.
Elle signale qu'en ce qui concerne la place d'Esquelmes, l'orientation de l'aménagement sera revue en adéquation avec les enjeux climatiques : meilleure perméabilisation des sols, arbres d'ombrage. Pour l'Epine les interventions dans le cadre de BiodiverCité ont confirmé une orientation vers un développement du caractère naturel du site et d'une utilisation peu invasive.

Le Secrétariat,



Eric EVRARD
Fondation rurale de Wallonie

La Présidence

Julie LEPOUTRE
Échevine

Commune de Pecq

Commission locale de Développement rural

Compte-rendu de la séance du 27 novembre 2025

Présences

NOM	PRENOM	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
BADTS	Catherine	X		
CHRISTOPHE	Martine	X		
DEMORTIER	ANDRÉ	X		
DENIS	SYLVIE	X		
DUBART	Yves	X		
FAVIER	Vincent			X
GEVAERT	Erika	X		
HADJU	Pascal	X		
HANSSENS	Christian	X		
HICART	François-Xavier	X		
KERTEUX	Peggy	X		
LARMUSEAU	Michel		X	
LASSAOUI	Christine		X	
LELIEVRE	Ludovic			X
LORAINE	Martine	X		
LOSFELD	Thierry			X
MENART	Didier	X		
NUTIN	Marie	X		
RINGOET	Olivier	X		
ROLAND	Jean-Pierre	X		
TROOSTER	Maurice	X		
VANCOPPENOLLE	Vincent	X		
VANDENDRIESSCHE	Agnès	X		
VANFLETEREN	Patrice	X		
WESTRADE	Bruno		X	

INVITÉ·E·S :

NOM	PRENOM	QUALITÉ	PRÉSENT·E.	EXCUSÉ·E.	ABSENT·E.
Lepoutre	Julie	PRÉSIDENTE	X		
Vancies	Nathalie	COMMUNE	X		
Dubrulle	Régine	FRW		X	
Evrard	Eric	FRW	X		
Nise	Elodie	FRW	X		
Dejonghe	Louise	FRW (STAGIAIRE)	X		
CONIL	Christophe	AUTEUR DE PROJET HIT	X		
DUELZ	David	AUTEUR DE PROJET HIT	X		

1. Introduction de la réunion

Julie Lepoutre remercie les membres pour leur présence à cette réunion de rentrée et rappelle l'ordre du jour. Elle propose que le point relatif au cœur d'Esquelles soit abordé en premier de façon à pouvoir libérer les auteurs de projet.

La FRW présente Elodie Nise qui accompagnera la commune en tant qu'agent de développement par la suite et Louise Dejonghe, stagiaire à la FRW.

2. Aménagement du cœur d'Esquelles – présentation des nouvelles orientations.

L'auteur de projet, HIT, présente les nouvelles orientations du projet de la place d'Esquelles. Il introduit en rappelant la ligne du temps du projet qui a commencée en 2016.

Pour le projet, HIT présente ses vues 3D et ses plans de coupe. Le cœur du village est revu dans son ensemble en tenant compte de plusieurs éléments :

- Patrimoine : avec le calvaire et l'église romane ;
- Tourisme : présence de l'Escaut et du RAVeL ;
- Circulation et zone de convivialité : 14 places de parkings sont prévues (8 places au centre et 6 places sur le côté, dont 2 PMR) avec une possibilité d'installation de bornes de recharge électrique. La drève subira elle aussi des transformations avec des places de parking sur le côté gauche de la route et du mobilier urbain du côté droit. Le reste de la place sera une zone de convivialité pour des festivités comme des brocantes ou fêtes de village. Pour que les voitures ne se rendent pas sur la partie « aire de convivialité », des bornes escamotables (4) seront installées et les propriétaires ayant leur garage et/ou accès vers la place se verront attribuer une clé afin d'ouvrir ces bornes.

Certains membres de la CLDR émettent des questions/remarques :

- *Combien de places de parking sont prévues au total sur la place ?*
 - HIT répond qu'il y en aura, au total, 16.
- *Trop peu de places de parking, a-t-on des données sur la fréquentation de la place (nombre de voiture stationnées, ..) ? on va tuer le commerce sur la place !*
 - HIT répond que la place est peu fréquentée en semaine, sur toutes les fois où il s'est rendu sur la place, il n'y avait que 2 voitures sur la place, dont la sienne. Il ne voit donc pas la nécessité que la place devienne un parking.
 - Julie Lepoutre ajoute que la place est une propriété communale et que la commune ne doit pas investir dans du parking à dessein privé. Le DR a d'ailleurs refusé l'avant-projet pour une raison de parking trop présent au détriment de la convivialité. Elle rappelle que le propriétaire du restaurant possède un terrain jouxtant la place devant son restaurant qu'il pourrait transformer en parking. Elle indique la parcelle cadastrale sur Walonmap : elle ferait 12 ares, ce qui correspondrait à une quarantaine de places de parking privé. Elle ajoute également que le Développement Rural ne va pas financer ce genre de projet
- *Je trouve que cela est trop fermé, il faut ouvrir les espaces !*
 - Nathalie Vancles précise qu'elle n'est pas d'accord : le projet est discuté depuis 10 ans et est construit sur les demandes et remarques de la CLDR. Il aurait fallu faire les remarques bien avant ce soir. Elle rappelle que le périmètre inhérent à la convention DR restreint la marge d'intervention.

- *Pourquoi ne discute-t-on pas avec les principaux concernés ? C'est-à-dire les habitants du village et ceux de la place ?*
 - Julie Lepoutre précise qu'ils ont été invités ce soir mais qu'ils n'ont simplement pas fait le déplacement.
- *Serait-il possible d'envisager un parking de délestage le long de la rue du Village financé par la commune ? Cela pourrait être une solution alternative pour les clients ?*
 - Julie Lepoutre répond que cela n'est pas dans les projets et pointe les désagréments qu'induirait cette option pour les riverains (bruit,...) ; le stationnement au regard de la largeur restreinte de la voirie contrarierait fortement le charroi agricole.
- *Quid de l'égouttage ? Quid d'Ipalle ?*
 - HIT répond qu'Ipalle était associé dans la première version du projet mais ne l'est plus car aucun plan d'égouttage n'est prévu. Dans le cas présent, le projet ne concerne que les eaux de ruissellement. Le seul point d'évacuation des eaux de pluie est un fossé qui appartient à un privé ; vérification faite, la chambre de visite supposée être en lien avec l'évacuation des eaux grises n'en est pas une.
- *Pourquoi avoir ajouté des bornes ? Les propriétaires concernés pourront-ils accéder à leur garage ?*
 - Faute de limites, les usagers de se gareront n'importe où. Ces bornes permettront de garantir un espace exclusivement réservé à la convivialité. Les propriétaires concernés auront une clé d'accès pour les bornes.
Cet aménagement de place sera bénéfique au restaurateur qui pourra envisager d'installer une terrasse éphémère ou des manges debout pour certaines occasion.

La FRW invite les membres à se positionner quant au projet présenté : sont-ils satisfaits ? Est-ce que vous appréciez ce projet ? Est-ce que vous y voyez des améliorations par rapport à l'actuelle place ?

Les membres, à l'unanimité, estiment qu'il s'agit d'un beau projet pour le village d'Esquelmes, cette place sera beaucoup plus praticable et sécurisée pour les enfants. L'avant-projet est donc approuvé, la suite sera d'approuver l'avant-projet par le Collège pour ensuite le soumettre au comité d'accompagnement (SPW DR, commune, auteur de projet, FRW).

3. Approbation du compte rendu du 04 septembre

Julie Lepoutre demande s'il y a des remarques.

Un membre fait constater que sa remarque quant à la facilité d'accès des PV sur le site de l'ODR n'a pas été prise en compte. Il insiste pour revoir la présentation du site web. Suite sera donnée par la FRW.

Deux modifications sont à apporter au compte rendu :

En ce qui concerne l'accueil des classes vertes sur le site de l'Epine, les riverains ne sont pas opposés aux développements pédagogiques de ce type mais le sont pour ce qui concernerait de l'hébergement lié à ces activités.

Le seconde porte sur la demande de local pour des activités, elle n'émane pas des riverains mais d'habitants lambda d'Obigies.

Ces remarques sont prises en compte et le compte-rendu de la CLDR du 04 septembre 2025 est approuvé.

Julie Lepoutre signale que la prochaine CLDR sera consacrée à la réflexion sur le site de l'Epine.

4. Point sur les projets en cours

Julie Lepoutre fait le point sur la Maison MultiServices (MMS) de Warcoing. Elle signale que le permis d'urbanisme a été octroyé et que le stade projet est atteint ; la prochaine étape sera de solliciter la convention-réalisation pour le lancement des travaux.

Elle présente les vues 3D du projet.

Quelques questions sont formulées :

- *Est-ce que les accès PMR ont bien été pensés ?*
 - La présidente précise que oui et les indique sur le plan.
- *A quoi va servir cette MMS ?*
 - Julie Lepoutre précise qu'elle aura diverses occupations mais qu'elle pourrait être utilisée pour des vernissages, des expositions en tous genre, pour des étudiants en blocus, pour du télétravail ou une réunion... Cela doit encore se discuter.
- *Ce bâtiment est-il nécessaire ? Sera-t-il suffisamment loué ?*
 - Une membre, faisant partie de la gestion de la salle actuelle à Warcoing, atteste que ce bâtiment est tout le temps loué et que les gens doivent s'y prendre bien à l'avance pour la location.
- *Est-ce que ce projet cadre avec le budget de la commune ?*
 - Julie Lepoutre confirme que le projet reste dans l'enveloppe du budget prévu et que celui-ci a été approuvée.
- *Quid de l'entretien de ce bâtiment ? Un concierge y sera-t-il hébergé ?*
 - Julie Lepoutre explique que le subside ne comprend pas de conciergerie. L'entretien (nettoyage de la salle, abords) sera assuré par la commune.
- *Est-ce que le bâtiment garde son crépi blanc ?*
 - Oui

5. Convention faisabilité 2026 création de logements sur Hérinnes – fiche projet : éléments d'actualisation et présentation du diagnostic logement de la commune.

Julie Lepoutre introduit le point en rappelant qu'à la dernière CLDR les membres s'étaient prononcés favorablement sur le principe de solliciter une convention pour la création de logements. Elle précise que le but est d'actualiser la fiche-projet en lien avec les logements.

La FRW présente ensuite le diagnostic logements qui a été effectué sur la commune de Pecq. Elle présente donc des données démographiques et urbanistiques ainsi que la synthétisation des résultats de son enquête.

Il apparaît que la commune de Pecq voit son parc immobilier dominé de maisons (50% de 2-3 façades et de 40% de 4 façades) avec une faible offre en appartements.

Il est également marquant que 64% des bâtiments actuels ont une surface au sol de plus de 104m² et ne correspondent pas forcément aux besoins des jeunes ménages qui cherchent à s'installer ou des aînés qui souhaiteraient s'alléger de la charge d'entretien de leurs grandes maisons.

Au terme de la présentation, les enseignements sont les suivants :

	Jeunes (18 – 30 ans)	Familles (31 – 55 ans)	Séniors (65 ans et +)
Profil	En recherche d'autonomie, revenus plus faibles et mobilité importante	Encore majoritaires, demande classique de maisons 2-3 façades	Besoins de logements adaptés à leur profil
Besoins	Logements compacts et abordables (souvent en location)	Maisons accessibles financièrement	Résidences-services, logements séniors ou intergénérationnels
Constat	Offre actuelle très limitée (7% d'appartements et peu de logements à loyers modérés)	Parc déjà bien fourni, projets immobiliers en cours qui couvrent largement ce segment	Parc actuel dominé par grandes maisons (>104m ² au sol)
Risque	Fuite des jeunes vers des communes plus urbaines si rien n'est proposé	Moindre, mais attention à l'accessibilité prix	Isolement, difficulté de maintien à domicile

Un membre émet une remarque : *il ne faut pas croire que tous les aînés (65 ans et plus comme présenté dans le tableau) veulent aller au home ! il se prend comme exemple : à 75 ans il compte encore rester chez lui !*

La FRW répond que cela reste des suppositions et non des généralités absolues. Elle précise que pour les personnes âgées, toujours autonomes, deux options s'offrent à elles, soit rester chez elles en autonomie mais avec une aide en terme d'entretien, soit déménager dans des logements plus petits et de plain-pied pour plus de facilité d'entretien.

Julie Lepoutre reprend la parole en présentant les premières réflexions d'aménagement. Ces propositions découlent de la cellule Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA) de la FRW ainsi que d'une rencontre entre l'échevine, la FRW et les agents communaux en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Elle contextualise également l'emplacement de la parcelle (Chaussée d'Audenarde. 368 à Hérinnes) et le cadre environnant (parking, home, résidence-services, PAV). Elle présente une carte isochrone démontrant à quel point le lieu est idéal au vu des services et commerces proposés à Hérinnes. Julie Lepoutre précise que les aînés occupant le logement en projet pourraient bénéficier des activités et du service de repas dont les résidents du home et de la résidence-services jouissent déjà.

Elle continue en présentant les plans d'aménagement envisagés : pour cadrer avec la typologie des bâtiments voisins et pour rationaliser l'emprise au sol, trois cellules pourraient trouver place à front de rue de la parcelle. Une projection urbanistique (figure 2) démontre que le potentiel de la zone offre la possibilité d'implantations futures aux logements prévus via le développement rural. Le projet s'axe sur une démolition-reconstruction sur la même emprise au sol pour éviter l'étalement. Vu l'exemplarité pour les normes énergétiques de la commune (PEB), le choix se porte sur cette formule.



Figure 1 – Option « Tetris » : 3 cellules (2 tremplins + 1 pour ainés)

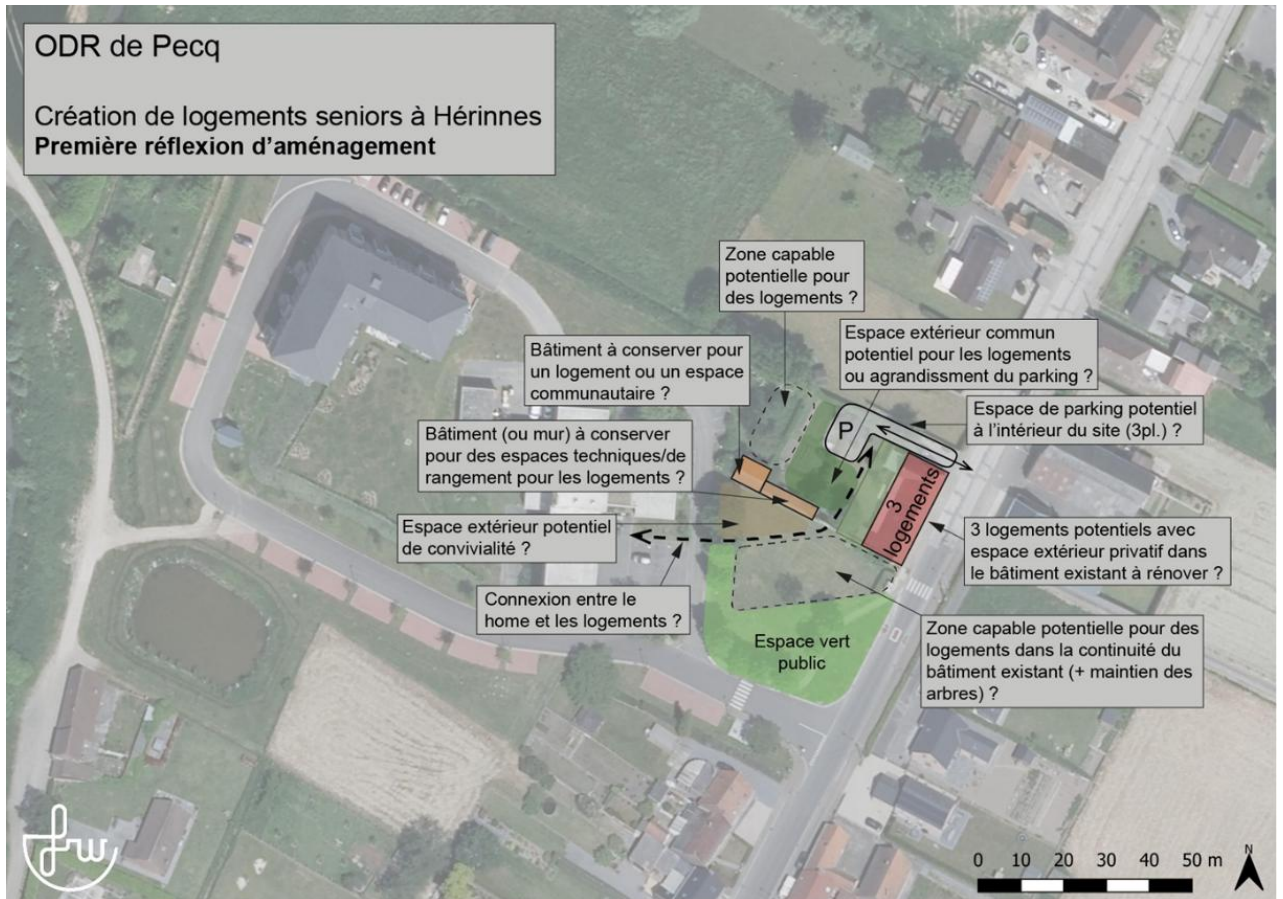


Figure 2 – Premières réflexions d'aménagements du lieu

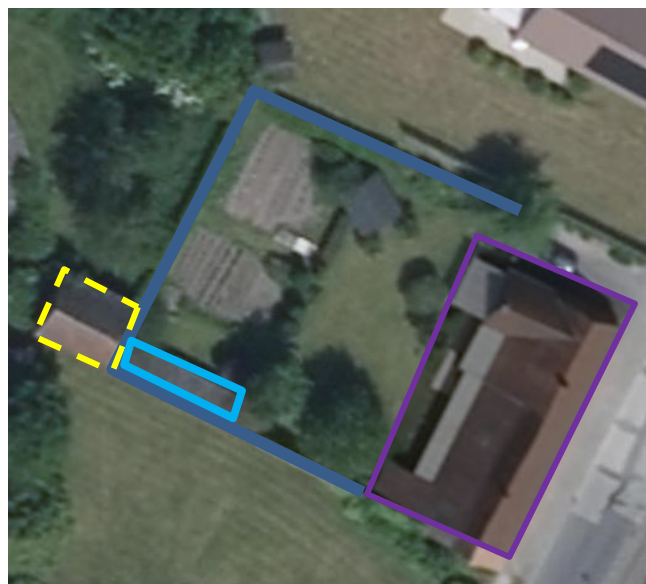


Figure 3 – Premières réflexions d'aménagements de la parcelle

La FRW précise que ces figures et suggestions composent la fiche projet actualisée par l'ATEPA.

Quelques précisions sur les aménagements / fonctions connexes aux logements restent toutefois en suspend et il est proposé à la CLDR d'y répondre pour finaliser la fiche.

Julie Lepoutre pose les questions suivantes :

- *Prévoit-on un espace extérieur privatif pour chacun ?*
 - Les membres le confirment.
- *Pour le jardin actuel : le réaménage-t-on comme espace vert commun ? Le valorise-t-on par des plantations d'essences locales ?*
 - Les membres sont d'accord quant aux plantations d'essences locales.
- *Que fait-on du mur d'enceinte et des dépendances (espaces techniques, de rangements par exemple) qui le prolongent, est-ce à conserver ?*
 - Le mur d'enceinte est à conserver pour une raison de sécurité et les dépendances à voir en fonction du projet.
- *Que fait-on du volume annexe (au fond de jardin ; NDLR : propriété du CPAS), il a un intérêt patrimonial à conserver (ou pas ?), doit-on le rénover ? Si oui, pour y accueillir quoi ?*
 - Un membre prend la parole en expliquant qu'il pense que ce bâtiment est déjà utilisé comme remise par le CPAS.
 - Les membres disent que c'est dur de se prononcer sans l'expérience de terrain mais s'il a un intérêt patrimonial, pourquoi pas le conserver.
 - S'il manque une tuile ou deux, les services communaux pourraient s'en occuper
- *Que prévoit-t-on en termes d'emplacement de stationnement ? Julie Lepoutre indique que les places de parking à côté des PAV et le long de la résidence-services ne sont jamais utilisées. Elle explique que la commune étudie/envisage l'acquisition d'une petite voiture électrique partagée qui serait mise à disposition des résidents et pourquoi pas aux futurs locataires de ces logements.*
 - Les membres suggèrent une place PMR à l'avant des futurs logements pour la cellule « aînés »
 - L'échevine propose également une zone de dépose-minute qui serait utile lorsque les locataires reviendraient de leurs courses, le temps de décharger.
 - Pour les emplacements avec bornes électriques, Julie Lepoutre indique que des bornes devraient être installés à la résidence et sur la place d'Hérinnes.
- *Est-il nécessaire de prévoir une connexion avec le home ?*
 - Les membres disent que non, ces logements doivent rester indépendants du home pour conserver leur quiétude et qu'une connexion n'est, à priori, pas nécessaire.

Les membres sont d'accord avec les premières réflexions d'aménagement et valident la création de 3 cellules logements : 2 logements tremplins pour jeunes et 1 logement pour personnes âgées. La fiche projet peut donc être finalisée dans ce sens.

L'estimation chiffrée ventilée selon les postes est présentée, la FRW rappelle qu'elle est indicative et sera affinée au terme du travail de l'auteur de projet. La prochaine étape sera donc la négociation de la convention faisabilité avec l'administration du développement rural.

6. Nouveau budget participatif dans le cadre de l'ODR : proposition de calendrier

Julie Lepoutre introduit le point en rappelant ce qu'est un budget participatif et ses grandes étapes.

Elle précise avoir ajouté ce point à l'ordre du jour pour discuter, ensemble, du calendrier du budget participatif. En effet, les autres années, le dépôt se faisait pendant la période des grandes vacances. Ces dates étaient jugées défavorables compte tenu de la période estivale et les divers départs en vacances liés ; ce qui pouvait expliquer le peu de projets rentrés.

Au terme de la réflexion, les membres s'accordent sur le planning suivant :

- **Lancement du projet** : le 1^{er} septembre 2026 → faire la publicité dans le bulletin communal et solliciter la presse. Inauguration des réalisations du précédent BP comme coup de projecteur sur le nouvel appel à projets.
- **Dépôt des dossiers de candidature** : 15 septembre – 15 novembre → les membres veulent laisser assez de temps aux gens : réflexion quant au projet voulu, construction du dossier en lui-même, possibilité pour les gens de se tourner vers les services administratifs et techniques de la commune pour prendre leurs renseignements...
- **Analyse des projets par le comité de sélection** : 15 novembre – 15 décembre
- **Vote des citoyens** (si nécessaire) : 15 décembre – 31 janvier 2027
- **Vote du comité de sélection et décision finale** : 31 Janvier
- **Annonce et mise en vie des projets lauréats** : le 1^{er} février 2027

7. Divers

Aucun point n'est abordé.

Le Secrétariat,

La Présidence

Louise Dejonghe
Elodie Nise
Eric Evrard
Fondation rurale de Wallonie

Julie LEPOUTRE
Échevine